


SEANCE DU DOUZE NOVEMBRE DEUX MIL VINGT TROIS

<p>Nombre des membres</p> <hr/> <p>Afférents en exercice qui ont pris part à la délibération</p> <p>11 11 10</p>	<p align="center">L'an deux mil vingt trois Et le 12/11 à 15h,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence</p> <p>DE M. PINELLI Michel, Maire de la commune</p>
<p>Date de la convocation : 06/11/2023</p> <p>Date de l'affichage :</p>	<p>Présents : Michel PINELLI, Bernard CORTESE, Jacques RAFINI, Marc PARAVISINI, Stéphan MATTEI, Jean Claude CAHUZAC, Joseph SANTONI, José BORGHESI, Marie Louise BOTTI (proc)</p> <p>Secrétaire de séance : Sébastien RAFINI Absents : Claude BLANC,</p>
<p><u>Objet de la délibération :</u></p> <p>Avenant n°1 du lot 7 Plomberie « Marché 01 /2021 travaux du presbytère »</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :</p> <p>Et publication ou notification du :</p> <p align="center">Signature et cachet</p> 	<p>Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un marché de travaux pour les travaux de réfection du presbytère est en cours.</p> <p>Le lot 7 de ce marché « Plomberie » a été signé avec l'entreprise SAS Cors 'Energie Assistance pour un montant de 22 500 € HT soit 24 750 € TTC.</p> <p>Le Maire informe les conseillers que l'avenant porte sur des travaux supplémentaires nécessaires à la conformité des ouvrages et à la bonne utilisation des logements. En effet, dans la salle de bain, la proximité entre les prises électriques et l'emplacement des douches impose l'installation de cabines de douche pour l'obtention du Consuel.</p> <p>L'entreprise a donc proposé un devis pour les prestations modificatives et complémentaires. Le devis ci-joint fait état d'une plus-value d'un montant de 3960 euros HT soit 4356 euros TTC.</p> <p>Ancien montant du Lot 7 : 22500 € HT soit 24750 € TTC Montant de l'avenant Lot 7 : 3960€ HT soit 4356 € TTC Nouveau montant du Lot 7 : 26460 € HT soit 29106 € TTC</p> <p>Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents : DECIDE d'AUTORISER monsieur le Maire à signer un avenant au marché de travaux avec l'entreprise SAS Cors 'Energie Assistance pour un montant 3960 € HT soit 4356 € TTC. -DIT que les dépenses feront l'objet d'une DM au BP 23</p> <p>AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002703-20231112-2023-9-H-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023

Affichage : 23/11/2023

